

2011_B247

**OBJET : Développement économique et emploi - ZAE - Zone communale -
Réhabilitation de la zone d'activités des Chabauds - Validation du programme et
lancement d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un bassin
de rétention sur le secteur de Pin Porte Rouge à Bouc Bel Air**

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Roger PELLENC

**Objet : Développement économique - ZAE - Zone Communale -
Réhabilitation de la zone d'activités des Chabauds - Validation du
programme et lancement d'un mandat de maîtrise d'ouvrage
déléguée pour la réalisation d'un bassin de rétention sur le secteur
de Pin Porte Rouge - Commune de Bouc-Bel-Air.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation de la zone d'activités des Chabauds à Bouc Bel Air, la CPA est tenue de réaliser un bassin de rétention sur le secteur de Pin Porte Rouge (imposé par arrêté préfectoral). Il est proposé de confier cette opération, dont l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 950 000 € TTC, à un mandataire pour assurer la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de la réhabilitation de la Zone d'Activités des Chabauds, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans l'amélioration quantitative et qualitative du rejet des eaux pluviales du bassin versant du site. En 2006, elle a réalisé un dossier « Loi sur l'Eau » qui prescrit la réalisation de deux bassins de rétention dans un délai de trois ans :

- un bassin de 2 600 m³ sur le secteur de la Malle,
- un bassin complémentaire de 16 100 m³ sur le secteur de Pin Porte Rouge.

Le premier bassin, doublé d'un bassin de stockage des pollutions accidentelles, a été réalisé en 2009.

Il reste aujourd'hui à réaliser le second bassin de rétention. Ce dernier a pour objectif de compenser l'imperméabilisation de la partie Ouest de la zone des Chabauds (cimenterie LAFARGE) et l'imperméabilisation future du secteur de Pin Porte Rouge. Cependant, l'arrêté préfectoral ne tient pas compte du projet d'aire d'accueil des gens du voyage prévu sur le secteur de Pin Porte Rouge.

En 2010, la CPA a donc réalisé une étude de faisabilité pour déterminer le dimensionnement et le volume optimal du bassin de rétention qui compense l'imperméabilisation actuelle et la future aire d'accueil des gens du voyage, sans tenir compte du projet de la ZAC de Pin Porte Rouge (toujours à la phase d'étude). L'étude hydraulique conclut à la réalisation d'un bassin de 10 410 m³ dont le positionnement devra être confirmé par une étude de sol.

En 2011, elle a réalisé un dossier « Loi sur l'Eau » modificatif et a sollicité la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour reporter le délai de réalisation et réexaminer le dimensionnement du bassin au vu des résultats de l'étude hydraulique. L'instruction du dossier est en cours.

Aujourd'hui, il vous est proposé de lancer la réalisation de ce bassin de rétention complémentaire imposé par arrêté préfectoral et nécessaire à l'aménagement de la future aire d'accueil des gens du voyage.

Il est proposé que les études et la réalisation de ces travaux soient confiées à un mandataire, conformément à la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985.

L'enveloppe prévisionnelle de cette opération est estimée à 950 000 € TTC. Cela comprend les travaux estimés à 900 000 € TTC, auxquels il faut ajouter 50 000 € TTC pour la réalisation des études et la mission de maîtrise d'œuvre. Enfin, la rémunération du mandataire est estimée à 4% du montant de l'opération, soit 38 000 € TTC.

Par délibération n°2010-A172 du 10 décembre 2010, le Conseil Communautaire approuvait la création d'une autorisation de programme de 1 500 000 € échelonnée sur trois crédits de paiement : 120 000 € pour 2011, 500 000 € pour 2012 et 880 000 € pour 2013.

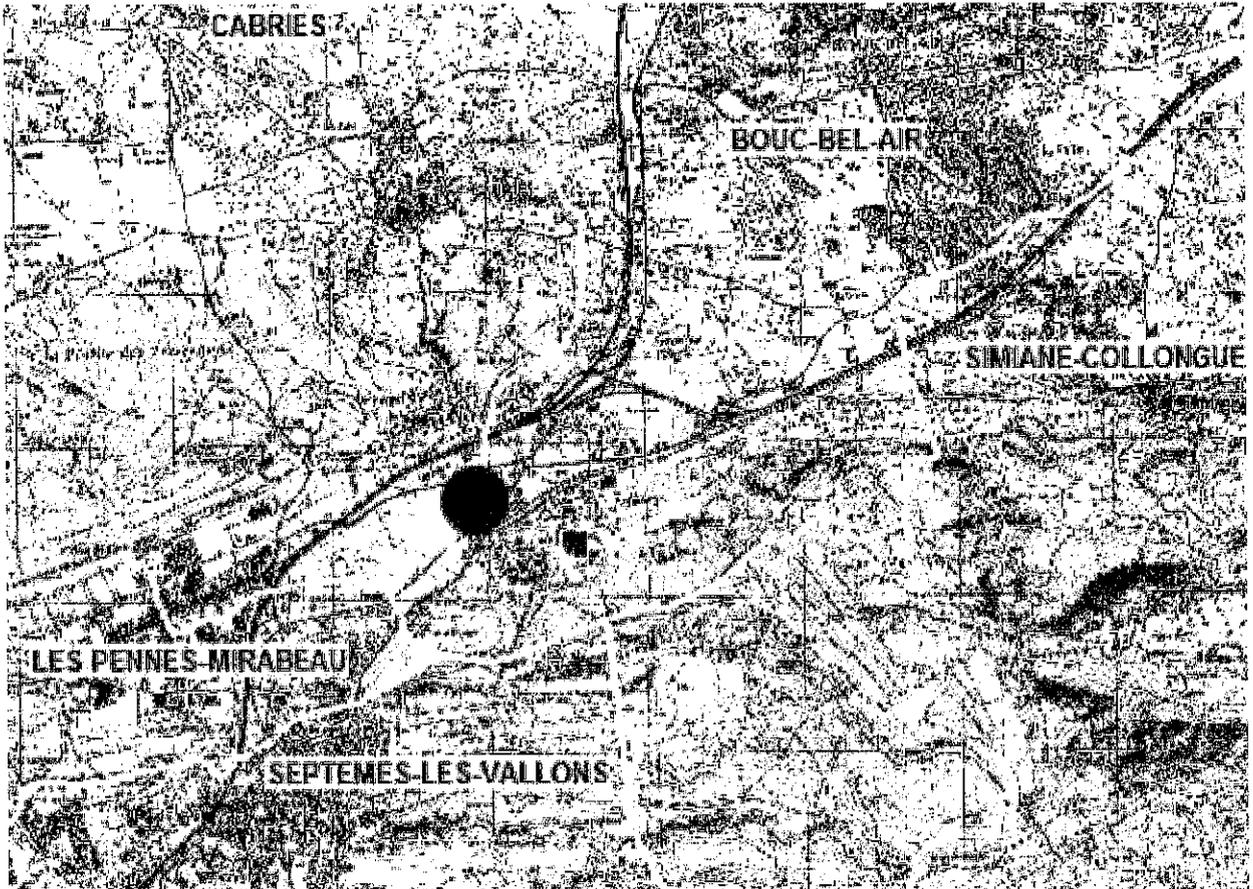
VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;
VU la délibération n°2010-A172 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 approuvant la création d'une autorisation de programme de 1 500 000 € échelonnée sur trois crédits de paiement ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

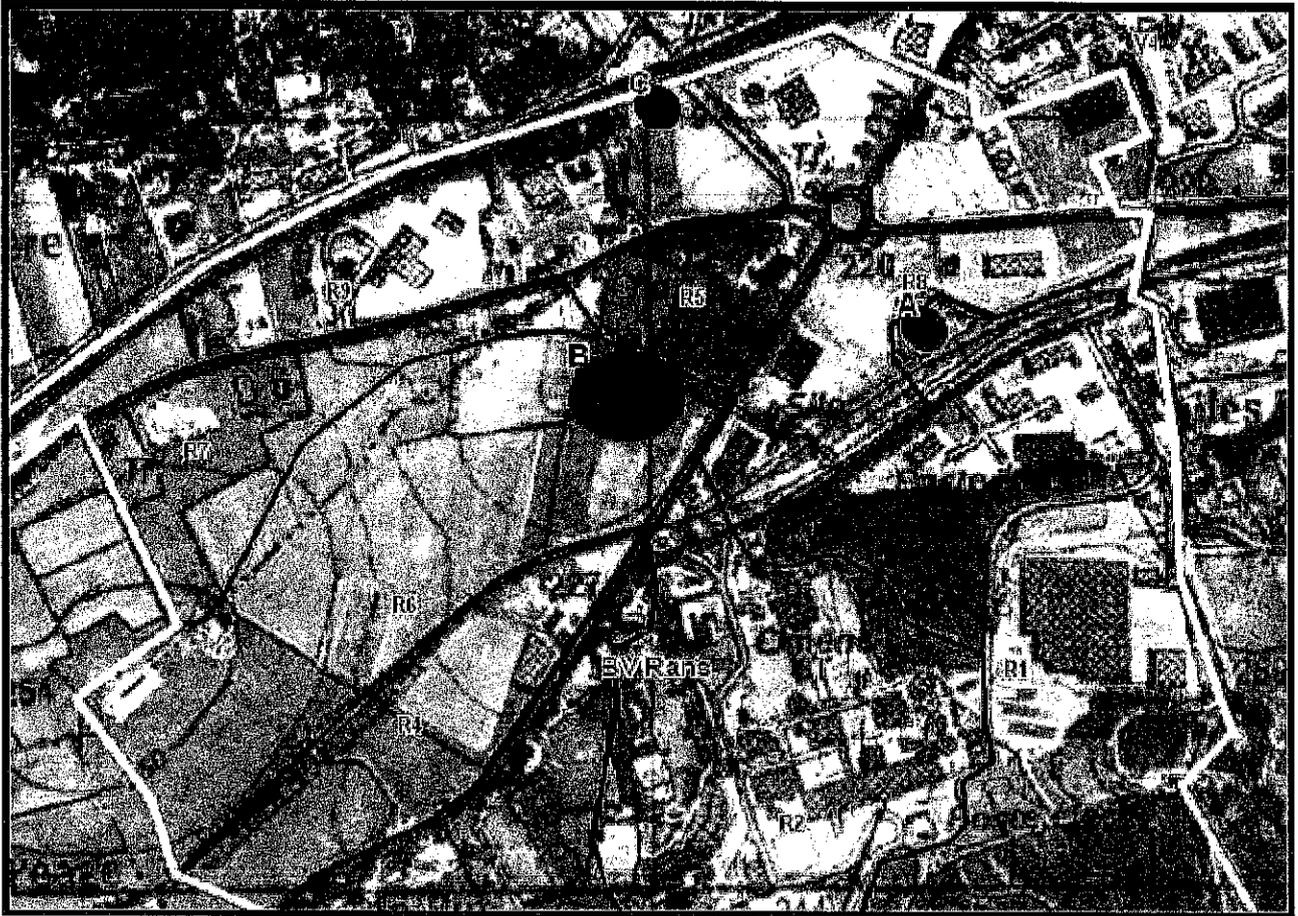
- VALIDER le programme de l'opération,
- DECIDER de recourir à une prestation de maîtrise d'ouvrage déléguée, dans le cadre de la loi MOP,
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier,
- AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter des subventions, notamment auprès de l'Agence de l'Eau,
- DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C fonction 90 de l'opération 307 (AP n°2011/3) qui présentent les disponibilités nécessaires.

ANNEXES

PLAN DE SITUATION



PLAN DES BASSINS



**OBJET : Développement économique et emploi - ZAE - Zone communale -
Réhabilitation de la zone d'activités des Chabauds - Validation du programme et
lancement d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un bassin
de rétention sur le secteur de Pin Porte Rouge à Bouc Bel Air**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**